

**Décision portant nomination de M. Xavier Nathan aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7095 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité n°7095, intitulée Institut d'Astrophysique de Paris dont le directeur est monsieur Laurent Vigroux ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 12/10/2011 ;

Considérant que M. Xavier Nathan a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 7 au 9 novembre 2011 et les 1, 2 et 5 décembre 2011 ;

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Xavier Nathan, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7095, à compter du 01/01/2012.

M. Xavier Nathan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Xavier Nathan est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

## **Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2012

Le directeur de l'unité  
Laurent Vigroux  
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du Président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Maurice Renard